



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 081-218101632-20240702-2024_DEL70-DE



Séance du 2 JUILLET 2024

2024 / 03 / 29

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 07
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 25 JUIN 2024

Date d’Affichage : 25 JUIN 2024

Secrétaire de Séance : Benoît PUECH

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe
CÈNES Frédéric par ROUQUETTE Françoise

Etaient absents :

IOUALALEN Valentin
CARAGUEL Fabienne

OBJET : Délégation de pouvoir – Adoption des décisions prises

Le Conseil Municipal,

Dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par délibération du 7 Octobre 2020 ont été signés les arrêtés et décisions suivantes :

- Création d'une Régie de recettes des activités service financier de la Ville ;
- Fixation des nouveaux tarifs facturés aux usagers des services municipaux, à compter du 1er Juin 2024 ;
- Rétrocession à la Commune de la concession n°3940 acquise le 29 Octobre 1984 par Mme Jeanne BOURREL moyennant le remboursement de la somme de 80,68 €uros ;
- Modification de la régie de recettes des droits de place ;
- Demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie à hauteur de 8 % du montant de la manifestation Trail de la Passerelle du Dimanche 6 Octobre 2024, qui s'élève à 54 000 € TTC ;
- Demande d'aide financière auprès des co-financeurs dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Contrat Bourg-centre Occitanie pour la mise en œuvre du Contrat de Performance Energétique ;
- Indemnité d'assurance de 200 €uros proposée par la Société ATS et ACS pour la réparation de la chaussée endommagée rue Galibert Pons suite au sinistre d'un véhicule le 6 Mars 2024 ;
- Marché avec l'entreprise ARNAUD Electricité pour la fourniture et la pose des illuminations des fêtes de fin d'année pour une période de 3 ans avec un seuil maximum de commandes de 132 000 €uros H.T. ;
- Réalisation d'un contrat de prêt Transformation écologique d'un montant de 2 000 000 €uros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (30 ans - Taux du Livret A en vigueur + 0,40%) ;
- Liste des décisions relatives à l'exercice des préemptions urbaines pour la période du 1er Mars 2024 au 7 Juin 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Benoît PUECH



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication